

Contexte

La démarche nationale en qualité-sécurité des soins



La sécurité des soins :

une problématique de santé publique identifiée

Abordée de façon thématique dans les années 90 (hygiène, vigilances réglementaires, anesthésie)

Enquêtes EIG

(USA 1994, France 2003, 2004, 2009)

Approche globale depuis 2009

Une politique publique évolutive

1. Au niveau législatif (loi HPST 2009)
2. Au niveau réglementaire (dont rôle des CME et fonctions dédiées)
 - sur un mode « générique » (dispositifs, programme national QSS pluriannuel, etc.)
 - voire sur un mode thématique (radiothérapie, lactariums, médicament, LBM, CHPOT, etc.)
3. 1er programme national pour la sécurité des patients 2013-2017 (4 axes, 90 actions)



Des dispositifs nationaux opérationnels (combinés ou non)

Recommandations professionnelles

Recommandations méthodologiques

Structures régionales d'appui

Visites de risques par les assureurs

1. Certification des établissements de santé (HAS, référentiel V2010/V2014, PEP, IND, GDR *a posteriori*, GDR *a priori*, culture de sécurité, liste de 20 processus, compte qualité)

2. Accréditation des médecins avec pratiques à risques

3. Rôle des ARS (autorisations d'activité, CPOM, CBU Médicament G3)

4. Accréditation des LBM (COFRAC)

5. Autres activités de régulation thématiques (radiothérapie, lactarium, CHPOT, etc.)